

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	22 (1934)
<b>Heft:</b>	421
 <b>Artikel:</b>	Le droit au travail de la femme mariée : une réponse et encore une question
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-261430">https://doi.org/10.5169/seals-261430</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 11, rue Töpffer  
ADMINISTRATION  
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest  
Compte de Chèques postaux I. 943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—  
ÉTRANGER. . . . . 8.—  
Le numéro . . . . . 0.25  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> Janvier. À partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

## ANNONCES

La ligne ou son espace :  
40 centimes  
Réductions p. annonces répétées

Celui qui vaincra l'heure sera victorieux du jour, et celui qui sera victorieux du jour se rendra victorieux de l'année...

Un homme, une femme vaincra l'heure par le travail. C'est pourquoi laisse faire la Douleur; elle sait comment agir, et toi travaille à ton œuvre, tu sais laquelle.

Carl SPITTELER.  
(Imago)

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

Ruth BRYAN OWEN: *Art ou dou...*  
Emma PORRET: *Carrières féminines. Examens fédéraux de maîtrise.*

### En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

M. F.: *Figures de femmes. Frida Perlen; Hedwig Heyl.*  
V. DELACHAUX: *Les effets du chômage sur les enfants et les adolescents.*

PENFELD: *Les expositions. Nouvelles de diverses Sociétés.*

### En feuilleton:

Publications reçues: *Les femmes et le panthéisme; Fiançailles; Lettres de Grandchamp et d'ailleurs. A travers la presse.*

## Le droit au travail de la femme mariée

### Une réponse et encore une question

M. Ch. Hubacher, rédacteur à la *Lutte syndicale*, que nous avions « accrochée » — c'est son expression — pour un article paru dans ce journal (article reproduit par la *Solidarité* où nous l'avions lu), dans lequel il regrettait de ne pouvoir être dictateur pour interdire de travailler à toute femme dont le mari gagne plus de 6.000 francs par an, répond dans le n° du 27 janvier de son journal à l'article que nous lui avions consacré (*Mouvement* du 30 décembre). Nous lui avions demandé, on s'en souvient peut-être, pourquoi il s'en prenait uniquement en matière de double revenu aux couples dont chaque conjoint gagne de son côté, et non pas à ceux, pourtant assez nombreux autour de nous, qui, à titre individuel, cumulent plusieurs fonctions et bénéfices confortablement rétribués? et pourquoi, si l'un des conjoints doit renoncer à son travail, ce doit à toute force être la femme, qui, dans certains cas, gagne plus, ou réussit davantage dans son métier que son mari dans le sien?

M. Hubacher nous répond excellentement qu'il considère la femme comme l'égale de l'homme, non seulement au point de vue politique, mais aussi du point de vue intellectuel, et qu'il ne conteste point par conséquent qu'il se trouve des femmes aussi qualifiées, si ce n'est plus, que des hommes pour remplir certaines fonctions bien rétribuées. Par

conséquent, il ne verrait point d'inconvénients, étant dictateur, à renverser les termes de son décret de telle sorte que, dans le pays où il régnerait et pour éviter les cumuls (contre lesquels il nous déclare s'élever aussi bien pour les hommes que pour les femmes: d'accord), ce serait au mari dont la femme gagne plus de 6.000 fr. à céder sa place et à rester chez lui. M. Hubacher a l'air de penser que le cas d'une femme gagnant plus que son mari est rare et tout hypothétique, ou relève de mariages singulièrement mal assortis: au contraire, nous pourrions lui citer, pris au hasard autour de nous, plusieurs couples parfaitement heureux, où, de par les circonstances (difficultés de la carrière masculine, savoir-faire de la femme...) c'est elle qui apporte la grosse part aux frais communs du ménage.

Mais, après cette réponse affirmative en principe, M. Hubacher se ravise en réfléchissant que, dans l'application pratique de ce fameux décret retourné, le mari resterait à la maison à manger l'argent gagné par sa femme, ou à faire le ménage à sa place. Or, à son avis, une société vivant sur cette base vivrait à l'envers, le travail domestique devant toujours incomber à la femme parce que là est sa fonction économique. Et voilà que nous ne sommes de nouveau plus du tout d'accord! Le travail domestique peut être une des fonctions économiques de la femme, mais pas la seule, car dans bien des cas, elle peut en remplir de plus importantes, économiquement parlant: la direction d'une grande maison de couture, par exemple, ou d'un important magasin, ou une active fermière, contribue davantage à alimenter la vie économique par ce travail professionnel que par ses achats de ménagerie. Et d'autre part, pourquoi est-ce par définition une besogne féminine que de faire la cuisine, de laver la vaisselle ou de balayer une chambre? et n'y a-t-il pas aussi des hommes cuisiniers, plongeurs de vaisselle, nettoyeurs, dont ces métiers constituent la fonction économique? Ajouterons-nous que nous connaissons une famille: elle, très habile sténographe, qui gagne ce qu'elle veut; lui, tailleur qui chôme, si bien que c'est elle qui supporte tous les frais du ménage et que c'est lui qui lui coupe et lui coud pendant ce temps ses robes et ses manteaux! Pourquoi pas?

Quant au mari, qui, ne travaillant plus,

d'art oriental du musée Cernuschi. Son mari, M. d'Ardenne de Tizac — en littérature, Jean Viollis — en est le conservateur. Elle a fait une licence, se destinait à l'enseignement, hantait la Sorbonne, quand elle renonça à l'agrégation pour le mariage. La maternité l'absorba. Cependant, elle débute dans le journalisme, en collaborant à *La Fronde*, le premier de tous les journaux féminins français. Vers 1913, elle écrit un roman fin et mélancolique intitulé *Criquet*, qui suivit plus tard *La perdrix dorée*, écrite en collaboration avec son mari, et beaucoup plus tard (1926), un essai spirituel et original, *petit chef-d'œuvre de malice et de critique littéraire: La vraie Mme de la Fayette.*

La guerre éclate. La jeune femme s'engage comme infirmière et travaille deux ans près du front, à l'hôpital de Sainte-Menehould. Tout en vaquant à son service, elle envoie au *Petit Parisien* des impressions d'infirmière qui sont très goûteuses, si bien qu'en 1917 ce journal se l'attache définitivement et l'envoie en Angleterre pour une enquête sur l'effort anglais. Un de ses articles tombe sous les yeux du grand propriétaire de plusieurs journaux, lord Northcliffe: « Ça, c'est un journaliste! Allez me la chercher, ordonne brusquement l'autocar de la presse à un des membres de son état-major. »

Une demi-heure plus tard, raconte Andréa Viollis, je débarquais chez le grand homme, lui qu'on n'approche d'ordinaire qu'après des mois de démarches... Dans son cabinet du *Times* il me tint un moment sous son regard aigu, puis me cria de sa voix explosive: « Ce que vous



Une femme chef d'orchestre :

Mme Dillé-Constant conduisant son orchestre à la Salle Pleyel.

En Suisse, nous avons également vu Mme Carmen Weingartner diriger un orchestre, et les journaux nous apprennent qu'elle a conduit avec beaucoup de maîtrise aux concerts Pasdeloup (Paris) la Symphonie en ré de Schumann.

## Causerie juridique

### Des indemnités dues à la femme en cas de divorce.

Il est relativement facile de divorcer. Les causes de divorce énumérées par la loi sont assez nombreuses, de sorte que les époux qui ne s'entendent plus peuvent être à peu près sûrs de pouvoir rompre le lien qui leur est devenu à charge. Mais peut-être ne se rendent-ils pas toujours compte, lorsqu'ils se querellent, s'énerver et parlent de divorce, des conséquences pécuniaires que cela entraînera?

Ces conséquences sont pourtant importantes, particulièrement pour les femmes ne possédant pas de fortune ou n'ayant pas de métier.

Nous laissons de côté le cas où les époux ont des enfants mineurs. Jusqu'à leur majorité, si le jugement les attribue à la mère, celle-ci recevra pour eux une pension alimentaire.

S'il n'y a pas d'enfants ou qu'ils soient majeurs, il n'y a plus alors à régler que la situation de l'épouse. On liquidera d'abord le régime matrimonial, la femme reprenant ses apports et les tiers du bénéfice réalisé pendant le mariage, si les époux étaient soumis au régime légal. Mais il se peut qu'elle n'ait pas de fortune personnelle et qu'un bénéfice n'existe pas, ou soit peu important. Comment vivra alors la femme?

Il existe en effet à ce moment une grande différence entre la situation des deux époux. Le

*l'us Suffragi* nous annonce que le Sénat de ces îles a approuvé la loi déjà votée par la Chambre, qui reconnaît aux femmes le droit de vote aux mêmes conditions qu'aux hommes: majorité à 21 ans, nécessité d'une instruction élémentaire, et cens de 250 dollars. Il est probable que cette loi n'aura son plein effet qu'en 1935.

Tout de même, on est plus avancé là-bas qu'à Genève ou à Bâle...

avez écrit me plaît, je veux vous donner un coup d'épaule...»

— Ma chance! s'écrie Andréa Viollis. Lord Northcliffe avait coutume de dire que les hommes rencontrent plusieurs chances dans leur vie; seulement les uns les saisissent, les autres les laissent échapper.

Andréa Viollis eut bien gardé de laisser échapper la sienne. Northcliffe la fit pénétrer dans les cercles les plus fermés de la société anglaise, lui ouvrit les colonnes du *Daily Mail* et lui fit faire des enquêtes pour le *Times*, A la mort du grand potentat, elle revint en France.

Alors, commence l'ère des grands reportages pour le *Petit Parisien*. Elle parcourt la Belgique, la Suisse, l'Italie, le Portugal et l'Irlande, alors en pleine révolution. Partout où il se passe quelque chose, la journaliste accourt. Puis elle s'en va en Russie. Seule, pendant des mois, elle poursuit ses enquêtes d'un bout à l'autre de l'immense pays, à pied, à cheval, en auto ou en bateau et rencontre toutes les complications, voire les dangers, devant lesquels une créature moins formé trempée qu'elle aurait peut-être reculé.

De cette randonnée épique, elle rapporta la matière du beau livre qui parut en 1928 dans la collection des *Documents bleus* sous le titre: *Seule en Russie, de la Baltique à la Caspienne*. Livre frémissant, attrayant, où elle aborde les grands problèmes politiques qui posent les révoltes russes avec cette compétence qui s'allie si bien chez elle au don de rendre la vie et d'illuminer de charme et de clarté les questions les plus arides.

« J'aime le départ, a-t-elle écrit, j'aime

l'aventure ». Son journal l'envoie, pas trop loin cette fois, en Alsace-Lorraine, où elle s'attache plutôt aux études économiques que politiques et où elle entreprend d'établir ce que les deux provinces reconquises doivent de leur prospérité à la France. Elle publie ensuite le livre qui a tant fait parler de lui: *Alsace et Lorraine au-dessus des passions*.

Après avoir affronté avec une singulière audace la famine en Russie, le danger des bandits Kurdes, les tremblements de terre d'Arménie, les troubles de l'Afghanistan, alors qu'elle écrivait ses articles pour le *Petit Parisien* dans des villes assiégées par les révolutionnaires, Andréa Viollis accepte la mission d'aller voir en Chine ce qui s'y passe. Elle séjourne à Changai pendant le fameux bombardement et, sans peur, court d'une concession à l'autre tandis que mitraillées, canons et avions crachent la mort.

Elle pénètre plus avant dans cette Chine incompréhensible, furète partout, interroge tous ceux qui la peuvent renseigner, cherche à pénétrer les complications en apparence inextricables de la vie civile, politique et militaire de ce pays malheureux, divisé à l'intérieur, en butte à l'extérieur aux agressions japonaises et en particulier à celle contre Changai, « l'erreur sanglante », le mot est des Japonais eux-mêmes.

L'inexplicable agression de Changai est suivie heure par heure par cette observatrice sage, débrouillarde et courageuse. Et elle nous livre les résultats de ses enquêtes, de décembre 1931 à mars 1932, dans un livre d'un grand intérêt: *Changai et le destin de la*



## Les grands prix féminins

### I. Andréa Viollis

La plus grande journaliste française depuis Séverine s'est vu décerner en novembre dernier le prix de *l'Europe nouvelle*, qu'elle avait manqué de peu, il y a quelques années. Grand honneur, mille fois mérité et qu'elle a acquis avec modestie: « Ce n'est pas moi qui suis à l'honneur, a-t-elle dit, c'est le reportage; ce sont les reporters; c'est leur représentante que le jury de *l'Europe nouvelle* a voulu désigner. »

*L'Europe nouvelle* est l'important hebdomadaire que créa Louise Weiss, une des pionnières du grand reportage, la première à essayer de voir clair dans le terrible imbroglio russe et dont les articles et les documents font autorité dans le monde entier. Le prix fondé par Louise Weiss consacre la réputation de la célèbre journaliste qu'est Andréa Viollis.

Quand elle ne court pas le monde, Mme Viollis vit à Paris, près du parc Monceau dans l'immeuble qui abrite les collections